

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 4 décembre 2020 à l'Assemblée nationale, par le député de Viau, concernant le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard.

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'une demande de reconnaissance de paysage humanisé doit être issue des collectivités locales ou régionales, et non du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Suite à la réception d'une demande, le ministère produit une analyse de recevabilité afin de s'assurer de l'admissibilité du projet au titre de paysage humanisé. Si tel est le cas, le plan de conservation sera établi en collaboration avec les demandeurs.

Cela étant dit, soyez assuré que nous sommes bien au fait de la sensibilité des citoyens envers le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard. Nous sommes d'ailleurs en contact avec la Ville de Montréal ainsi qu'avec le regroupement de citoyens de L'Île-Bizard, qui sont actuellement en pourparlers. Sachez que nous nous rendons disponibles afin de leur offrir tout le soutien nécessaire, et que nous souhaitons un dénouement heureux pour les deux parties.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

